

Yverdon/Zurich, le 21 février 2012

**Prévention du jeu excessif :
OUI à l'arrêté fédéral - OUI à l'ouverture du débat sur
les jeux d'argent**

Le 11 mars, le peuple suisse sera amené à se prononcer sur les jeux d'argent. Ce domaine souffre aujourd'hui d'un manque de régulation et il est utile d'ouvrir le débat sur la question. Les professionnels des addictions appellent donc à accepter ce nouvel article constitutionnel, qui devrait déboucher sur une révision en profondeur du paysage des jeux.

La législation sur les jeux d'argent souffre aujourd'hui d'incohérences majeures. Le domaine des casinos et celui des loteries ne sont pas coordonnés, ce qui ne permet pas une prise en compte efficace de l'addiction aux jeux. Sur le terrain, c'est avant tout les joueurs qui en souffrent, avec des dommages sociaux souvent très conséquents. Rappelons qu'en Suisse, c'est près de 120'000 personnes qui doivent se battre avec des problèmes de jeu.

Ces dernières années, ce sont souvent les intérêts financiers des Cantons et de la Confédération qui ont pris le pas sur la protection des joueurs, comme nous le rappelle la densité de casinos sur notre sol, une des plus fortes du monde. Les tribulations judiciaires du Tactilo nous en fournissent également une illustration. Il est donc temps que le sujet soit débattu sur la place publique.

Le nouvel article 106 Cst. proposé au peuple offre cette occasion d'ouvrir le débat. Une fois le texte approuvé, la Confédération devra mettre à jour sa législation sur les jeux d'argent, ce qui devrait permettre d'analyser en profondeur la situation actuelle. Il s'agira de comparer, sans complaisance, les bénéfices des jeux (1 milliard de revenus pour l'Etat), avec les coûts importants générés pour les individus et la société (faillites, souffrance, suicides, etc).

A cet égard, les engagements pris par la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, ainsi que par le Parlement, sont de nature à rassurer les spécialistes des addictions sur la prise en compte des problèmes de jeu. Ces derniers suivront avec le plus grand intérêt leur traduction dans les lois, lors du débat à venir.

Contact :

Jean-Félix Savary, secrétaire général, GRE, 079 345 73 19